

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT DES ÉTUDIANTS(es) DE CPGE À L'INTERNAT POST-BAC

➤ **Trousseau de l'internat - affaires à apporter :**

- Habits - effets personnels.
- Couette, housse de couette, oreiller, protège-matelas 1 personne, drap housse 1 personne.
- Poubelle de bureau + sacs poubelle.
- Balai - pelle et balayette.
- Multiprises AVEC interrupteur.
- Papier hygiénique.

➤ **Affaires interdites à l'internat :**

- Nourriture interdite dans les chambres.
- Multiprises SANS interrupteur interdites.
- Micro-ondes interdit.
- Radiateur d'appoint interdit.
- Réfrigérateur interdit.
- Meubles supplémentaires interdits.
- Interdiction de déplacer le mobilier présent dans la chambre (matelas compris).

➤ **Entretien des chambres et des parties communes :**

- Les étudiants sont responsables du ménage dans leur chambre.
- Les étudiants doivent déposer leur poubelle devant leur porte de chambre tous les matins pour que les agents les vident.
- La veille de chaque période de vacances scolaires : les étudiants doivent ranger toutes leurs affaires dans leur placard ou sur le lit et ne rien laisser au sol. Leur chambre sera nettoyée par les agents pendant les vacances.
- La veille de chaque période de vacances scolaires, les étudiants doivent enlever leurs affaires dans le réfrigérateur de la cuisine pour que les réfrigérateurs soient nettoyés par les agents.

➤ **Matériel pour les devoirs surveillés pour les deux ans**

- 3 paquets de 200 copies doubles de qualité moyenne pour les devoirs surveillés (petits carreaux) à remettre aux CPE dès la rentrée.

Toutes dégradations volontaires ou involontaires donneront lieu à une facturation à la famille.

Les Conseillers Principaux d'Éducation